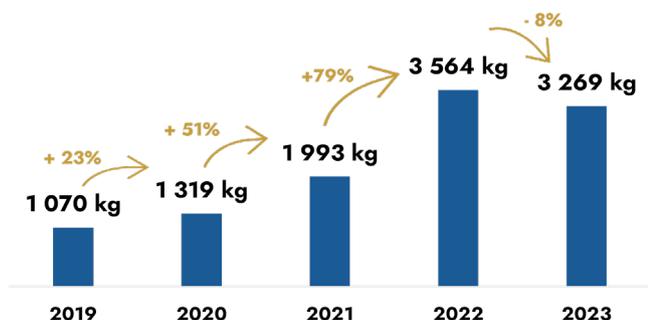




## LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2023)

Performance de collecte en Pays de la Loire :



**50 POINTS DE COLLECTE**  
 ACTIFS EN PAYS DE LA LOIRE

**3 269 KG COLLECTÉS**  
 SOIT 8% DES QUANTITÉS  
 COLLECTÉES EN FRANCE

## ORGANISATION DE LA FILIÈRE



**PYRéO (ex-APER PYRO)** est en charge de l'organisation et de l'animation de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) d'**engins de signalisation de détresse** périmés ou utilisés. Ces produits correspondent à la catégorie 1 des déchets diffus spécifiques. Agréé par les pouvoirs publics depuis 2015, PYRéO est sous son deuxième agrément pour la période 2022-2027.

Depuis 2022, la prise en charge des produits en fin de vie dans les points de vente se fait sans obligation d'achat (fin de la notion de «un pour un»).

## LES PRODUITS PRIS EN CHARGE

Depuis 2022, et en lien avec la loi AGEC, la gamme de produits concernés par la prise en charge de leur fin de vie a été élargie. Sont désormais concernés tous les engins de signalisation de détresse, détaillés ci-dessous, quels que soient les utilisateurs (plaisanciers ou professionnels de la mer).



Feux à main



Fumigènes



Fusée parachute

..... Les produits pyrotechniques ont une durée de vie de 3 ans .....

**Metteurs sur le marché adhérent**

Versent une éco-participation appliquée sur les volumes de ventes de produits neufs

**Les points de collecte**

- Contractualisent avec
- Réalisent leurs demandent d'enlèvement (min. 10kg collectés) auprès de



**Prend en charge les coûts de collecte et de traitement**

**Missionne un opérateur de collecte et de transport vers le centre de traitement**

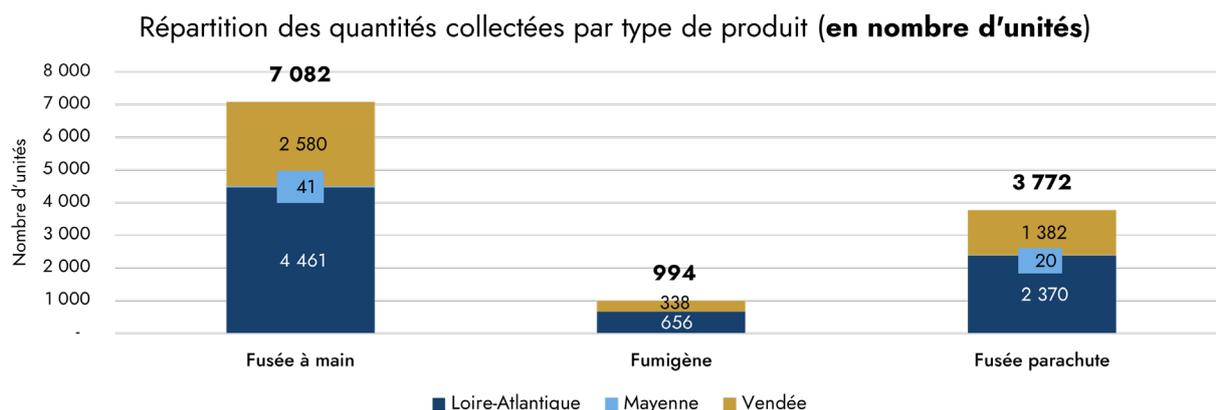
# LA FILIÈRE DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE



## LA COLLECTE DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

En 2023, les produits pyrotechniques ont majoritairement été collectés sur les départements de Loire-Atlantique et de la Vendée, avec respectivement 2 064 kg et 1 189 kg. 16 kg supplémentaires ont été collectés sur le département de la Mayenne. Au total, ce sont **3 269 kg** collectés sur la région (3 564 kg en 2022).

En 2023, **le tonnage collecté semble se stabiliser**, après avoir observé une augmentation des quantités collectées jusqu'à 2022. Une forte augmentation des tonnages avait été constaté en 2022 avec l'ouverture au 1 pour 0 (fin de la notion 1 pour 1) qui a alors entraîné un destockage de la part des plaisanciers.

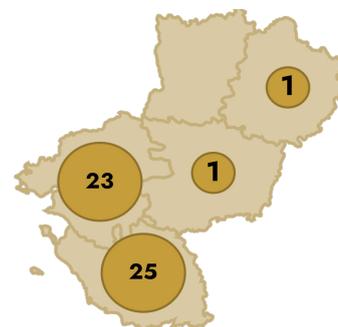


## LES POINTS DE COLLECTE

La région compte **50 points de collecte**, parmi les 681 nationaux.

Les points de collecte sont les lieux de vente des produits. Ils ont l'obligation de reprendre **gratuitement** les produits (**dans la limite des stocks maximum autorisés dans le point de collecte**).

Depuis 2022, la notion de «un pour un» n'existe plus et la reprise des produits se fait **sans obligation d'achat**.



Répartition des points de collecte

## LE TRAITEMENT DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

**2 sites sont en charge du traitement des produits pyrotechniques :**

- Autoliv-Livbag à Point-de-Buis (Côte d'Armor – Bretagne)
- Solamat Merex à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône, PACA)

..... **En 2023, 49 193 kg de produits provenant du territoire national ont été traités sur ces installations.** .....  
(Ce chiffre prend également en compte les quantités collectées fin 2022 qui n'avaient pas été traitées).

Contact : [dechets@teo-paysdelaloire.fr](mailto:dechets@teo-paysdelaloire.fr)

En savoir plus :

[Le site de PYRéO](#)

[PYRéO - Cartographie des points de collecte](#)

[Présentation de PYRéO](#)

[TEO - Fiche REP 2022](#)

Icons Credits : [flaticon.com](http://flaticon.com)